

Renouvellement

Soutenir l'intervention des forestiers



Antoine d'Amécourt. © Fransylva.

Le ministère de la Transition écologique a annoncé fin février la réouverture du guichet d'aides au renouvellement forestier France Nation Verte. Cette nouvelle positive confirme, s'il le fallait, l'importance d'intervenir pour assurer l'avenir et le renouvellement des forêts françaises.

Si l'on regrette sa fermeture fin décembre, et le retard pris sur les dossiers en cours, on ne peut que saluer sa réouverture : la plateforme Cartogip est de nouveau opérationnelle. Soulignons tout de même notre étonnement, partagé par la filière, concernant les dates d'application d'un cahier des charges révisé : alors que le 1^{er} janvier 2027 avait été convenu et annoncé par la ministre Monique Barbut, en visite au Salon international de l'agriculture, cette date a été avancée sans aucune concertation par le ministère, par voie de communiqué de presse, au 1^{er} juillet 2026 (*lire l'actualité en page 12*).

Le soutien de l'État au renouvellement forestier révèle une fois de plus, l'ampleur de l'enjeu. En effet, le dérèglement climatique fragilise et menace l'avenir des forêts françaises.

Après la crise des scolytes survenue en 2018, le nématode du pin a fait son apparition en novembre dernier dans les Landes. À cela s'ajoutent des risques naturels aggravés : sécheresses, incendies, tempêtes... En Occitanie, le mégafeu de l'Aude, qui a touché plus de 16 000 hectares en août dernier, a été suivi de la tempête Nils, qui a engendré des dégâts considérables mi-février dans l'Hérault, le Tarn, les Pyrénées-Orientales ainsi que les Landes dans le Sud-Ouest. Les propriétaires touchés sont assurés de tout notre soutien et peuvent compter, pour les accompagner, sur la mobilisation sans relâche des équipes locales comme nationales de Fransylva.

Dans ce contexte climatique à risque, l'intervention des forestiers vise à accompagner l'adaptation des forêts, à favoriser la régénération – qu'elle soit naturelle ou par plantation –, la migration assistée et

raisonnée des essences, et à diversifier lorsque c'est possible, pour diluer les risques sanitaires. Cette responsabilité repose en grande partie sur les épaules des 3,5 millions de particuliers propriétaires forestiers qui détiennent les trois quarts des forêts françaises. Ils peuvent s'appuyer sur le soutien de toute une filière : syndicats Fransylva, CNPF, gestionnaires, experts, coopératives, exploitants et transformateurs... mais aussi chercheurs, qui conduisent des expérimentations nombreuses et un suivi de terrain minutieux sur le long terme.

“ L'intervention des forestiers vise à accompagner l'adaptation des forêts et à favoriser la régénération ”

La mission des forestiers, qui nécessite à la fois de l'humilité, de la patience et de l'attention, est souvent menée avec la plus grande passion. Mais soyons réalistes : elle nécessite aussi la mobilisation de ressources financières. Pour l'assumer, les particuliers

propriétaires forestiers doivent aussi pouvoir compter sur l'appui de l'État, pour préserver nos forêts et leurs précieux atouts, au service de l'intérêt général mais aussi de la souveraineté et de la décarbonation nationales¹.

Rester les bras croisés est, sans conteste, la pire des solutions !

Antoine d'Amécourt

Président de Fransylva

1. Pour retrouver l'ensemble des dispositifs privés et publics d'accompagnement au financement des projets forestiers, rendez-vous sur le simulateur d'aides au renouvellement accessible sur l'adresse : simulateur.fransylva.fr